

## Entretien ménager à domicile

Si l'intervenant souffre de problèmes respiratoires ou s'il a à manipuler des objets contaminés, des mesures supplémentaires doivent être prises :

- Ventiler la pièce;
- Porter un masque de type N-95;
- Utiliser des gants lors de la manipulation d'objets contaminés;
- Porter des couvre-chaussures au besoin, s'il y a une grande infestation.

Lors de l'entretien ménager :

- Humidifier les excréments avec une solution d'eau de javel diluée et les ramasser avec un linge humide et les jeter dans la poubelle;
- Avant d'enlever les gants, les rincer avec un désinfectant;
- Une fois enlevés, se laver les mains;
- Ramasser (s'il y a lieu) l'animal mort avec une double épaisseur de sac de plastique avant de le jeter dans une poubelle extérieure ayant un couvercle hermétique.

## CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord dessert une population d'environ 90 000 habitants sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral), en passant par l'île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville.

Le CISSS de la Côte-Nord est responsable de planifier, coordonner, organiser et offrir des services sociaux et de santé à l'ensemble de la population de la région. Il compte une cinquantaine d'installations et regroupe près de 4 000 employés.

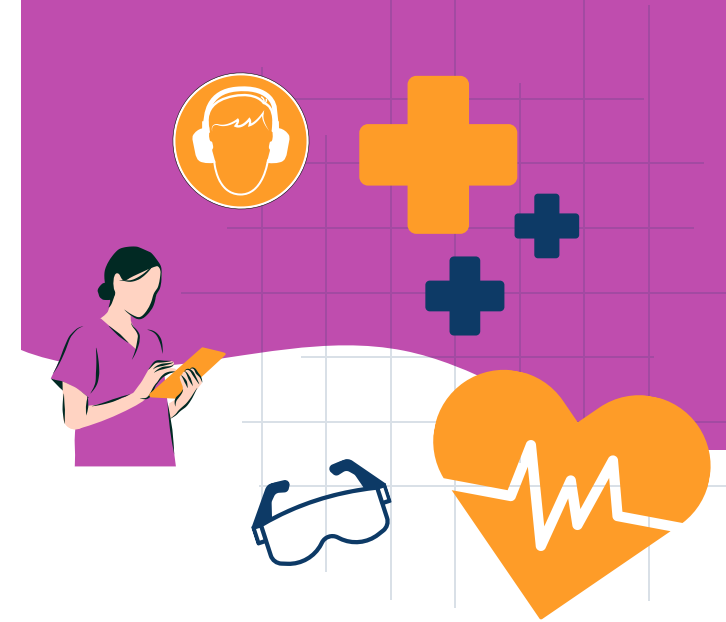


### Nous joindre

Direction des ressources humaines - SGSST  
1250, rue Lestrat  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1T8  
Téléphone : 418 589-2038  
[ssqvt.prevention.09cisss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ssqvt.prevention.09cisss@ssss.gouv.qc.ca)

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec



## INFORMATION POUR LES TRAVAILLEURS À DOMICILE SUR LES RONGEURS (RATS ET SOURIS)

Direction des ressources humaines  
Service de gestion de la santé et sécurité  
au travail

Québec

## Définitions

Les souris habitent généralement à l'intérieur des logements. Les souris se nourrissent habituellement dans le garde-manger. Elles vont se bâtir un nid avec des morceaux de tissus ou de journaux.

Les rats préfèrent habiter dans des endroits humides. On les retrouve le plus souvent au niveau des égouts, des vides sanitaires, des trous et des galeries dans la structure du bâtiment. Nous pouvons détecter la présence de rongeurs dans les moments tranquilles ou la nuit. Nous pouvons également trouver des excréments dans le domicile (ils sont noirs et allongés, mesurant entre 15 et 20 mm. Ceux de la souris mesurent entre 3 et 8 mm).

Nous pouvons également sentir une odeur d'urine ou nauséabonde émaner du garde-manger ou dans les endroits encombrés. Lorsqu'il y a confirmation d'une infestation de rongeurs, il est important de ne pas consommer la nourriture ayant pu être en contact avec les rongeurs.

Vous devez ramasser l'animal mort et procéder par la suite au ménage complet du domicile, car certains endroits pourraient être souillés par les rongeurs. Maintenir l'environnement propre par la suite.

## Travailleur ayant à se déplacer à domicile

Ce n'est pas nécessaire de porter des équipements de protection individuelle (EPI) sauf si l'intervenant manifesterait des symptômes ou pour effectuer de l'entretien ménager qui exige la manipulation d'objets contaminés. Si c'est le cas, le port de couvre-chaussures, de la blouse, de gants et du masque N-95 est nécessaire.

### AVANT

- Apporter le strict nécessaire;
- Éviter d'amener toute forme de nourriture à l'intérieur du domicile;
- Porter des vêtements facilement lavables;
- Planifier la visite en fin de journée si la situation est connue.

### PENDANT

- Ne pas laisser l'équipement au sol;
- Mettre son manteau dans un sac de poubelle fermé hermétiquement et ne pas le mettre dans la penderie.
- Utiliser des sacs de plastique pour ranger les effets personnels de l'intervenant;
- Ne pas boire ou manger de la nourriture provenant du domicile.

## Travailleur ayant à se déplacer à domicile

### APRÈS

- Laver les vêtements de l'intervenant une fois rendu à son domicile;
- Effectuer un lavage des mains;
- Mentionner la problématique dans le dossier de l'utilisateur, afin de le communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

Si l'intervenant est mordu ou griffé par un rongeur, il doit déclarer l'événement à son supérieur et remplir le formulaire : *déclaration d'incident / d'accident / maladie professionnelle touchant l'employé* (voir section SST de l'intranet) et aller consulter aux urgences.

La plaie doit être nettoyée avec de l'eau et du savon (éviter toute solution irritante) et recouvrir la plaie avec un onguent antibiotique.

